. . . . . .

Tenor vero positionum seu articulorum, talis est ut infra :

QUEBECENSIS.

Beatificationis seu Declarationis martyrii — Servorum Dei,
JOANNIS DE BRÉBEUF, GABRIELIS LALEMANT,
ANTONII DANIEL, CAROLI GARNIER,
NATALIS CHABANEL, ISAACI JOGUES,
RENATI GOUPIL ET JOANNIS DE LA LANDE,
e Societate Jesu.

BX4657
C2
T45
1900z
Exxx

Positiones et articulos infrascriptos dat, facit, exhibet atque producit P. Camillus Beccari, sacerdos professus et postutator generalis causarum beatificationis et canonizationis servorum Dei Societatis Jesu ad docendum *de martyrio, causa martyrii* et *signis seu miraculis* servorum Dei Joannis de Brébeuf, Isaaci Jogues et sociorum e Societate Jesu, et petit illas sive illos ad probandum admitti, nec non testes inducendos super iis vel super aliquo ex iis recipi et examinari, reservata sibi facultate alios quoque articulos, si opus fuerit, exhibendi. Non autem intendit se adstringere ad onus superfluæ probationis, de quo protestatur non solum præmisso, sed et omni alio meliori modo. Itaque ponit et probare vult et intendit.

LES PÈRES
DE BRÉBEUF, LALEMANT, GARNIER, DANIEL ET CHABANEL

---

1. Comme la vérité fut et est que dans la première moitié du dix-septième siècle les pères de la Compagnie de Jésus établirent de très florissantes missions dans le Canada, qui était alors habité par des tribus très barbares et très sauvages ; et que parmi ceux qui travaillèrent le mieux pour répandre la bonne semence du Christ dans ces terres furent les pères Jean de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Antoine Daniel, Charles Garnier et Noël Chabanel, qui après une sainte vie et des fatigues héroïques subirent la mort en haine de la foi dans ces mêmes régions, comme pourront témoigner, etc.

Vie et vertus des dits Serviteurs de Dieu

2. Que Jean de Brébeuf naquit de nobles parents en France à Condé-sur-Vire, le 25 du mois de mars 1593. A l'âge de 23 ans il entra dans la Compagnie de Jésus et il fut ordonné prêtre en 1622. Enflammé de zèle pour la propagation de la sainte foi, il demanda d'être envoyé au Canada. Il y alla une première fois, en 1626 et y resta pendant trois ans ; puis encore, en 1626, jusqu'à l'année dans laquelle il mourut pour la foi. Il évangélisa particulièrement la tribu des Hurons, de sorte qu'il fut nommé l'Apôtre des Hurons. Il cultiva toutes les vertus théologales et cardinales d'une manière héroïque, en premier lieu, la charité envers Dieu et envers les hommes, comme déposeront des témoins, etc.

3. Que Gabriel Lalemant naquit à Paris, en 1610. En 1630, à vingt ans, il entra comme novice dans la Compagnie de Jésus. D'une vie très pure, il désira ardemment, dès qu'il fut ordonné

prêtre d'évangéliser les infidèles. Pendant seize ans, il n'eut d'autre désir, que de partir pour les Missions du Canada. A la fin, il y fut destiné et il arriva à Québec, en 1646. Il y resta presque deux années pour apprendre la langue des indigènes ; après quoi, rayonnant de joie, il partit vers l'intérieur du Canada, où bientôt il gagna la couronne du martyre, comme témoigneront des personnes, etc.

4. Que Antoine Daniel, naquit à Dieppe en France, le 27 du mois de mai 1601 et à l'âge de vingt ans, il entra dans la Compagnie de Jésus. Il alla comme missionnaire au Canada en 1633, où il évangélisa les Hurons de concert avec le P. de Brébeuf. Il vécut au milieu des privations et des fatigues, ayant l'âme toujours élevée vers Dieu. Infatigable dans son apostolat, excellent dans toute sorte de vertus chrétiennes, il donna, comme le bon Pasteur, sa vie pour sauver son troupeau, comme déposeront, etc.

5. Que Charles Garnier naquit à Paris, le 25 du mois de mai 1606. Il acheva ses études à Clermont. Son innocence était si resplendissante, qu'il fut comparé à un ange. Il entra dans la Compagnie de Jésus, en 1624. Ordonné prêtre en 1636, il partit pour le Canada, où il jouit parmi ses confrères de la renommée d'un saint. Envoyé dans le pays des Hurons, il souscrivit et remit au P. de Brébeuf sa promesse de donner sa vie pour la foi, comme il fit en effet, et comme déposeront, etc.

6. Que Noël Chabanel naquit à Mende, en France, le 12 du mois de février 1613. A dix-sept ans, il entra comme novice dans la Compagnie de Jésus. En 1643, il fut envoyé à Québec et de là, parmi les Hurons. Il eut à vaincre de grandes difficultés pour apprendre leur langue et s'habituer aux mœurs des peuples sauvages. Il désira toujours ardemment le martyre, comme témoigneront, etc.

Martyre matériel des dits Serviteurs de Dieu

7. Que le P. Jean de Brébeuf, le 26 du mois de mars 1649 fut pris par les Iroquois dans le bourg St-Ignace, où il était resté pour secourir les chrétiens et les néophytes attaqués par les ennemis. Il fut lié au poteau du supplice, atrocement torturé, brûlé, percé : on lui jeta sur la tête de l'eau bouillante, et ensuite il fut écorché.

Pendant toutes ces terribles tortures, il ne proféra pas une plainte; au contraire, il continua intrépidement à prêcher la foi de Jésus-Christ, jusqu'à ce que ses bourreaux, pour le faire taire, l'eussent tué en lui extrayant le cœur de la poitrine et en buvant son sang encore chaud, comme témoigneront, etc.

8. Que le Père Gabriel Lalemant fut pris avec le Père de Brébeuf le même jour, 16 du mois de mars, dans le bourg St-Ignace et que deux heures après la mort de son Supérieur, il fut également tourmenté avec le fer et le feu. Mais la nuit étant survenue, le supplice fut suspendu et remis au lendemain. Pendant treize heures on prolongea les tortures, jusqu'à ce que son corps ne fût plus qu'une seule plaie. Durant le supplice, la victime ne fit que prier, jusqu'à ce que ses bourreaux l'eussent achevé avec un coup de hache sur la tête. C'était le 17 mars 1649, comme témoigneront des personnes bien informées, etc.

9. Que le 4 du mois de juillet 1648, les Iroquois firent irruption dans le bourg St-Joseph ; le Père Antoine Daniel pouvait se sauver, mais pour le salut de son troupeau, il préféra rencontrer les ennemis, habillé des insignes sacerdotaux pour donner le temps aux fidèles de se sauver par la fuite. Il fut tué par une arquebusade sur le seuil de son église, comme déposeront des témoins, etc.

10. Que le 7 du mois de décembre 1649, les Iroquois assaillirent le village de St-Jean Évangéliste. Le Père Garnier courut à l'église, où les fidèles s'étaient réfugiés, baptisa et confessa tout le monde et exhorta tous à la fuite. Puis il sortit pour secourir les blessés et les invalides. Quoique blessé lui-même par deux coups d'arquebuse, l'un dans la poitrine et l'autre dans la cuisse, il fut tué par un coup de hache, pendant qu'il s'approchait d'un blessé, couché près de lui, comme déposeront, etc.

11. Que le P. Noël Chabanel, dans la nuit du 9 du mois de novembre 1649, pendant que, par obéissance à ses Supérieurs qui l'avaient appelé du village de St-Jean, il se portait à l'île St-Joseph, abandonné par ses compagnons, fut tué au passage d'une rivière par un Huron apostat, qui croyait la religion catholique cause de la ruine de sa nation. Son corps fut jeté dans le courant, qui était en ce lieu très rapide, de sorte qu'il ne fut pas possible de le retrouver, comme déposeront, etc.

Martyre formel du Père de Brébeuf

12. Que les Iroquois, excités par les Hollandais protestants, qui haïssaient la foi catholique et particulièrement le saint baptême et les prêtres, ministres de Dieu, assaillirent avec les armes le bourg de St-Ignace, comme témoigneront aussi des personnes bien informées, etc.

13. Que les barbares s'acharnèrent avec plus de cruauté contre les Pères Jésuites, précisément parce qu'ils savaient qu'ils étaient prêtres et qu'ils prêchaient une foi qu'ils haïssaient, comme témoigneront, etc.

14. Que les Pères Jésuites, compagnons de mission de nos serviteurs de Dieu, demeurant sur place, virent ou ouïrent directement des témoins dignes de foi, tout ce qui se passa et ils eurent la conviction certaine que les mêmes Pères Jésuites furent de vrais martyrs, tués en haine de la foi, comme déposeront les témoins, etc.

15. Que pendant les tourments, le Père de Brébeuf, quoique haché, brûlé, écorché, ne cessait de prêcher l'Évangile à haute voix à ceux qui étaient présents, jusqu'à ce que les barbares, enragés de fureur lui eussent arraché la langue pour le faire taire, et dans sa gorge mis un fer embrasé, comme déposeront, etc.

16. Que les bourreaux en témoignage de leur haine contre le saint sacrement du baptême, pour mieux tourmenter le Père de Brébeuf, aspergèrent sa tête avec de l'eau bouillante ; et comme tel surcroît de supplice était tout à fait une chose extraordinaire chez les sauvages dans les tourments des prisonniers ordinaires, ils firent clairement voir par un tel acte, que seulement la haine contre la foi les poussait à martyriser, comme ils faisaient, un prêtre, ministre de Dieu, comme déposeront des témoins, etc.

17. Que la rage des bourreaux s'accrut contre le Père de Brébeuf parce qu'ils savaient, qu'il était chef de la Mission dans le village de St-Ignace, et encore parce que, insouciant des horribles douleurs de la torture, il continuait à prêcher l'Évangile ; et si cela, d'un côté rendit plus resplendissante la couronne du Serviteur de Dieu, de l'autre cela démontra avec évidence, que la cause du supplice fut la haine des Iroquois contre la foi, comme déposeront, etc.

18. Que le Père de Brébeuf, du reste, était bien préparé au martyre. Ayant voué sa vie à Dieu, il savait bien quelle était la mort horrible qui l'attendait ; et pourtant, il l'envisagea avec une âme sereine et tranquille, et très content de s'immoler pour la foi qu'il avait promulguée avec tant de zèle, comme témoigneront des personnes bien informées, etc.

19. Que, en vérité, le Père de Brébeuf ne fut pas tué par les Iroquois, parce qu'il était l'ami des Hurons, nation avec laquelle ils étaient en guerre ; ni, non plus, il fut tué parce qu'il était Français, amis des Hurons ; mais vraiment, il fut tourmenté avec une extraordinaire cruauté et puis, mis à mort, parce qu'il était ministre de Dieu ; et ils le tuèrent, parce qu'ils haïssaient la foi qu'il ne cessa de prêcher tant qu'il eut un souffle de vie et tant que ses bourreaux ne lui fermèrent pas la bouche, comme déposeront, etc.

Martyre formel du Père Gabriel Lalemant

20. Que le Père Gabriel Lalemant aussi fut tourmenté par les Iroquois plus férocement et avec une cruauté plus atroce, que s'il eut été un prisonnier de guerre ordinaire ; et tout cela, parcequ'on haïssait la foi qu'il prêchait, et à tel point, qu'on prolongea son martyre pendant treize longues heures, comme déposeront des témoins, etc.

21. Que pendant son supplice, le Père Lalemant eut à souffrir encore l'incision d'une croix sur une cuisse avec un fer brûlant ; et par une telle cruauté, ses bourreaux démontrèrent clairement la haine contre la foi et son symbole, qui les poussait à accroître ainsi les dures souffrances du Serviteur de Dieu, comme déposeront, etc.

22. Que le Père Lalemant pendant les longues et très douloureuses heures de son martyre, ne fit que prier les yeux élevés au ciel et les mains jointes ; et que ses bourreaux, afin qu'il ne regardât plus vers le ciel, lui brûlèrent les yeux avec des tisons ardents, et afin qu'il ne pût plus joindre les mains dans la prière, les lui coupèrent. Il fut aussi, en mépris du saint sacrement du baptême, arrosé trois fois avec de l'eau bouillante, et enfin, dans le but de vaincre son inébranlable constance, on prolongea jour et nuit les cruautés de son supplice, comme déposeront, etc.

23. Que le Père Lalemant, qui avait déjà voué sa vie à Dieu, monta sur l'échafaud, où il devait être attaché pour la torture. Ses bourreaux s'acharnèrent particulièrement sur lui avec la cruauté la plus féroce, parce qu'il continuait à prier pendant son supplice ; et par cela et par la profanation du baptême en versant sur lui de l'eau bouillante, ils démontrèrent bien clairement, qu'il n'y avait d'autre cause, qui les poussait à le tourmenter, sinon la haine qu'ils nourrissaient contre la religion et les ministres de Dieu, comme déposeront des témoins bien informés des faits, etc.

24. Que ce fut seulement aux Pères Jésuites, parmi tous les prisonniers qu'ils avaient faits, que les Iroquois infligèrent de si terribles tourments, jamais employés par eux auparavant ; comme le baptême à l'eau bouillante et la croix gravée dans les chairs avec un fer brûlant. Et tout cela pour bien démontrer leur haine contre la foi, de sorte que, après qu'ils eurent déchargé leur colère contre les Pères, ils négligèrent le reste des prisonniers à tel point, que beaucoup d'entre eux purent se sauver et retourner à l'île de St-Joseph, raconter aux autres Pères de la Compagnie de Jésus l'héroïque mort de leurs confrères, comme déposeront des témoins, etc.

Martyre formel du Père Antoine Daniel

25. Que le Père Daniel, lorsque les Iroquois assaillirent le bourg St-Joseph, comme le bon Pasteur, se sacrifia pour le salut de son troupeau, et après avoir dans l'intérieur de la chapelle prêché aux fidèles et après leur avoir dit : " Courage, aujourd'hui nous serons dans le Paradis ", quand il vit le village déjà occupé, il alla seul et désarmé au-devant des ennemis sur le seuil de la chapelle, pour attirer seulement sur lui toute leur colère et donner ainsi aux fidèles le temps de se sauver par la fuite, comme déposeront, etc.

26. Que le Père Daniel refusa de se sauver, comme il aurait pu, et préféra s'immoler pour son peuple, et que les paroles qu'il prononça : " Aujourd'hui nous serons dans le Paradis ", démontrent clairement la vive espérance qu'il avait de mourir martyr de la foi et qu'il gagna plus d'âmes à Dieu par sa mort en victime

pour le salut de son troupeau, qu'il n'aurait pu faire par de longues années de vie apostolique, comme témoigneront, etc.

27. Que le Père Daniel mourut vraiment pour la foi de Jésus-Christ, sous une grêle de flèches et transpercé d'une arquebusade sur le seuil même de sa chapelle ; que les ennemis voulurent le supprimer en le frappant comme prêtre, en haine de la foi dont il était le prédicateur, et qu'ils démontrèrent encore mieux telle haine en mettant le feu au temple et en jetant dans l'incendie les dépouilles déchirées du corps du Père, comme déposeront, etc.

28. Que le Père Daniel à la première alarme que les ennemis s'approchaient, encouragea les Hurons à défendre la palissade du village, mais les Iroquois qui étaient encore bien loin, ne purent pas entendre une telle exhortation, ni en conséquence de cela concevoir de la haine contre lui; au contraire, après avoir occupé le village, en le voyant habillé en prêtre et à l'ombre de son temple, considérèrent en lui la *robe noire* détestée, et au lieu de le prendre pour le torturer, ne pouvant plus longtemps contraindre la fureur de leur haine, la couvrirent de dards et le tuèrent à l'instant, comme déposeront des témoins, etc.

29. Que les Iroquois, regrettant après d'avoir donné au Missionnaire une mort trop rapide, épanchèrent leur haine, coupant par morceaux son cadavre, brûlèrent le temple, et pour détruire toute mémoire de la religion qu'ils détestaient, jetèrent dans le temple en feu le cadavre du prêtre, démontrant ainsi bien clairement que la cause d'un tel massacre était leur haine contre la foi, comme déposeront les témoins, etc.

30. Que le sacrifice du Père Daniel ne fut pas inutile pour le salut de son troupeau, parce que, pendant que les ennemis s'acharnaient sur son cadavre et mettaient le feu au temple, la plus grande partie des habitants du village put se sauver par la fuite et se réparer dans un lieu sûr, comme déposeront des témoins bien informés, etc.

Martyre formel du Père Charles Garnier

31. Que le Père Charles Garnier pouvant se sauver en quittant le village St-Jean, envahi par les Iroquois, préféra rester pour baptiser les femmes, les enfants et les vieillards, les préparer à la

mort et leur ouvrir les portes du Paradis ; de sorte qu'on peut bien dire de lui, qu'en bon soldat du Christ il ne voulut pas abandonner le poste qu'on lui avait confié, comme déposeront des témoins bien informés, etc.

32. Que le Père Garnier pendant l'exercice même de son ministère fut frappé par deux arquebusades, qui le firent tomber soudainement à la renverse ; et il ne fut pas frappé par hasard dans le fracas, mais il est bien sûr que sa soutane noire, le costume distinctif du Missionnaire, costume détesté par eux, fut la cause des coups dirigés sur lui expressément parce qu'il était prêtre et missionnaire ; que les Iroquois, qui avaient déjà tué les Pères de Brébeuf, Lalemant et Jogues, connaissaient bien la soutane noire de nos Pères, et le sauvage qui l'abattit, avant de l'abandonner mourant dans son sang, le dépouilla de sa soutane, en l'emportant avec soi, comme un trophée de la mort du Missionnaire, comme déposeront des témoins, etc.

33. Que le Père Garnier, abandonné comme mort et dépouillé de sa soutane, aussitôt qu'il reprit un peu ses esprits, apercevant près de lui un blessé près de mourir, poussé par son héroïque charité, tenta de s'approcher de lui, pour lui donner les extrêmes réconforts de la religion. Mais, n'ayant plus de forces à cause du sang versé par ses blessures, il tenta de se lever, fit quelques pas et tomba à nouveau, jusqu'à ce que deux coups de hache lui ouvrissent la tempe et lui assurassent la couronne éternelle, etc.

34. Que les sauvages ne purent sévir sur le cadavre du Père Garnier pour la simple raison que le temps leur fit défaut, parce que, le village étant tombé en leur mains par surprise, ils redoutèrent le retour des guerriers qui étaient déjà sortis à leur rencontre, et par conséquent ils durent, à peine achevé le massacre, évacuer le village et rentrer dans leur pays, comme témoigneront, etc.

35. Que la mémoire du Père Garnier, modèle de pureté et de fermeté inspira de nobles paroles à l'historien protestant Parkman même, qui le dit doux comme un agneau et en même temps intrépide comme un lion, comme déposeront certainement des témoins bien informés, etc.

Martyre formel du Père Noël Chabanel

36. Que le Père Noël Chabanel, à peine arrivé au Canada, désira toujours de mourir martyr de la foi ; que dans la dernière lettre écrite à son frère en France, il y exprima manifestement son désir ; que plein d'humilité, il se soumit toujours aux ordres de ses Supérieurs, et que poussé par l'obéissance, il entreprit le voyage, dans lequel il rencontra la mort, de sorte qu'on peut bien le dire martyr de l'obéissance, comme déposeront des témoins, etc.

37. Que le Père Chabanel lorsqu'il entendit les cris des ennemis Iroquois, exhorta ses compagnons à se sauver par la fuite en leur disant : " Laissez-moi et sauvez-vous : les Iroquois ne m'empêcheront pas d'aller en paradis." Avec ces paroles qui, à cause de l'humilité de notre Père, ne peuvent certainement s'attribuer à la vaine gloire, il montra clairement le désir qu'il avait de s'orner de la palme du martyre, comme témoigneront des personnes, etc.

38. Que le Père, laissé seul dans le bois, put à la faveur de la nuit, éviter les Iroquois, mais dans la matinée, arrivé au passage d'une rivière, il fut accueilli dans le bateau d'un Huron apostat, qui croyait la religion catholique cause de la ruine de sa nation, et voyant dans le voyageur un ministre de la religion si abhorrée par lui, poussé par sa haine contre la foi, il le tua au milieu de la rivière, et après l'avoir dépouillé des vêtements qu'il portait, il jeta le cadavre dans le courant, où il disparut, comme déposeront, etc.

39. Que on ne peut pas douter de la fin du Père Chabanel, parce que le Huron apostat, qui le tua, confessa ouvertement de ne l'avoir pas tué pour une vengeance personnelle, parce qu'il ne le connaissait pas, mais qu'ayant reconnu en lui par les vêtements qu'il portait un ministre du culte détesté, poussé par sa haine contre la foi, qu'il croyait cause de la ruine de son pays, il le tua soudainement, et jeta son corps dans la rivière, comme déposeront, etc.

40. Que on ne peut pas douter de la déposition de cet unique témoin et auteur de la mort du Père Chabanel, parce que la confession du meurtrier ne fit que confirmer les soupçons que les Pères compagnons du P. Chabanel avaient déjà sur sa mort, tandis que le motif allégué de l'avoir tué par haine contre la foi, ne peut

donner lieu à aucun doute, de sorte qu'on peut bien compter le Père Chabanel aussi parmi les vrais martyrs de la foi de Jésus-Christ, comme témoigneront, etc.

41. Que le meurtrier du Père Chabanel, qui se vantait publiquement de l'avoir tué par haine de la religion, paya bientôt la peine de son meurtre ; il fut tué lui-même par les Iroquois et toute sa nombreuse famille fut misérablement exterminée par les mêmes barbares, comme déposeront des témoins bien informés des faits exposés et de leurs circonstances, etc.

DE LA RENOMMÉE DU MARTYRE DES DITS SERVITEURS DE DIEU

42. Que les écrivains contemporains et les compagnons de Mission des dits Serviteurs de Dieu dans leurs chroniques de ces temps et dans leurs relations au Saint-Siège, tous concordément affirmèrent que le Père de Brébeuf et les autres Pères Jésuites tués par les Iroquois furent de vrais martyrs, comme déposeront des témoins bien informés, etc.

43. Que tous les historiens du Canada, y compris les protestants et les hétérodoxes, célébrèrent leurs exploits, qualifiant leur mort comme un vrai martyre ; ils appelèrent le Père de Brébeuf, le plus grand homme qui illustrât en ces temps la Nouvelle-France, et comparèrent nos Pères aux premiers martyrs de l'Église, comme déposeront des témoins, etc.

44. Que le Père Bressani, dans les relations des Jésuites, le Père Ragueneau, supérieur de leurs missions pendant ces années, la vénérable Marie de l'Incarnation, Mgr de Laval, et tous ceux qui en ces temps connurent nos Pères, n'hésitèrent pas à déclarer leur mort un vrai martyre, comme déposeront des témoins, etc.

45. Que cette renommée du martyre de nos Pères ne se limita pas seulement au Canada, mais se répandit en France et en Europe depuis lors jusqu'à nos jours, et resta durable et constante dans l'opinion du peuple et dans les jugements des historiens, qui tous avec un consentement unanime donnèrent à nos Pères le titre glorieux de Martyrs canadiens ; comme déposeront, etc.

46. Que tout de suite après leur mort glorieuse, nos Pères furent appelés Martyrs, et à l'instant commença à leur égard le culte des fidèles, qui obtinrent de spéciales faveurs et notables guérisons par leur intercession et eurent en grande vénération leurs reliques, comme déposeront des témoins bien informés des faits, etc.

47. Que la vénération et le culte privé des fidèles de la mémoire et des reliques de nos Pères commencèrent tout de suite après leur mort, ne cessèrent jamais et restèrent jusqu'à nos jours d'une manière constante chez les gens de toute condition, degré et dignité, comme déposeront, etc.

48. Que des monuments publics furent érigés dans le Canada, pour honorer la mémoire de nos Pères, reconnus presque comme des héros nationaux, et qu'au moyen d'une souscription publique à laquelle tous, catholiques et protestants coopérèrent également une Église catholique, en l'honneur de la Reine des martyrs, fut bâtie dans le lieu même, où nos Pères furent martyrisés, comme déposeront des témoins bien informés, etc.

DE LA SÉPULTURE ET DES MIRACLES DES SERVITEURS DE DIEU

49. Que peu de jours après leur supplice, les corps déchirés des Pères de Brébeuf et Lalemant furent retrouvés dans le lieu même, où ils avaient été tués, par deux confrères de la Compagnie de Jésus : Regnault et Malherbe, qui les transportèrent dans le village Ste-Marie, où ils les enterrèrent, et d'où ils furent transportés après à Québec, dans laquelle ville ils sont toujours en grande vénération, comme déposeront des témoins, etc.

50. Que les corps du Père Chabanel et du Père Daniel ne furent jamais trouvés, parce que l'un fut jeté dans la rivière et l'autre brûlé avec son église. Le corps du Père Garnier fut retrouvé par les Pères Gazeau et Greslau le lendemain de sa mort parmi les débris fumants du village embrasé ; ils l'enterrèrent sur place, ne pouvant pas le transporter, par crainte des ennemis toujours proches. Après la fin de la persécution, le corps fut recherché, pour lui donner une sépulture convenable, mais il ne fut pas retrouvé ; quelques néophytes récupérèrent seulement une partie de

ses ossements et les remirent aux mains des fidèles ; maintenant on les vénère à l'Hôtel-Dieu de Québec, ensemble avec les reliques des Pères de Brébeuf et Lalemant, comme déposeront, etc.

52. Que par l'intercession de nos Pères et au moyen de leurs reliques, on obtint un grand nombre de guérisons de malades désespérés des médecins ; et que, à cause de ces signes surnaturels, dès les premiers temps de leur martyre jusqu'à nos jours, non seulement la dévotion du peuple envers les Serviteurs de Dieu augmente chaque jour, mais on obtient aussi d'insignes conversions, même de protestants et d'hérétiques, comme déposeront, etc.

51. Que après leur glorieux martyre, des visions surnaturelles, des apparitions, ainsi que des faveurs spéciales et des grâces spirituelles attestèrent l'intercession très efficace près de Dieu de nos Serviteurs de Dieu, comme témoigneront, etc.

LE PÈRE JOGUES, J. DE LA LANDE ET R. GOUPIL

53. Que le Père Isaac Jogues, aussi de la Compagnie de Jésus, illustra par ses travaux apostoliques et son martyre les Missions du Canada ; et qu'en même temps que lui, souffrirent le martyre, René Goupil qui fut tué par haine de la foi pendant la première captivité du Père Jogues, et Jean de la Lande, qui fut compagnon du Père Jogues dans les tourments de la seconde captivité et dans sa mort glorieuse, comme déposeront des témoins, etc.

De la vie et des vertus des dits Serviteurs de Dieu

54. Que le Père Jogues naquit à Orléans, le 10 du mois de janvier 1607, entra comme novice dans la Compagnie de Jésus à Rouen en 1626, fut ordonné prêtre, le 10 de février 1636, et dans la même année partit pour le Canada, comme il avait ardemment désiré. Il resta à prêcher parmi les Hurons jusqu'à l'année 1642,

dans laquelle année, il fut pris pour la première fois en même temps que René Goupil par les Iroquois. Conduit dans le pays ennemi, réduit à la condition d'esclave, il dut souffrir de durs tourments et la mutilation des doigts, souvent il se trouva dans d'extrêmes dangers, toujours courageux, toujours confiant en Dieu, toujours et partout prêchant la foi de Jésus-Christ. Il eut aussi la grande douleur de voir Goupil tué à son côté. Ayant recouvré de nouveau sa liberté, il revint en France, honoré comme un martyr vivant, et appelé Martyr de Dieu par l'oracle même de la voix du Souverain Pontife Urbain VIII. Pour éviter de tels honneurs, il demanda et obtint de rentrer au Canada, où finalement il gagna la palme qu'il avait tant désirée, comme déposeront etc.

55. Que René Goupil naquit à Angers. Il désira dans sa jeunesse d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Il fut admis pendant quelques mois au noviciat de Paris, mais après, à cause de sa santé, il dut en sortir. Il resta néanmoins toujours affectionné à la Compagnie et comme " attaché " aux Pères Jésuites, il obtint de passer au Canada. Chirurgien très habile, il fut très utile dans les hôpitaux pour soigner les blessés, et pour cela, il fut donné comme compagnon au Père Jogues, qui retournait à ses missions parmi les Hurons. Quoiqu il connût bien les dangers auxquels il s'exposait, il accepta avec joie une telle charge, et étant tombé avec le Père Jogues dans les mains des Iroquois, il fut cruellement torturé, blessé et amputé, et après avoir partagé avec le Père une dure captivité, par ses vertus, il se rendit digne de la couronne du martyre, comme déposeront, etc.

56. Que Jean de la Lande naquit à Dieppe et après être passé au Canada au service des Pères de la Compagnie de Jésus, il fut donné comme compagnon de voyage au Père Jogues dans sa dangereuse mission près les Iroquois. Il se prépara à un tel voyage, sachant bien les dangers auxquels il allait s'exposer.— Quand, à l'arrivée de Iroquois, toute l'escorte des indigènes prit la fuite, il ne voulut pas laisser seul le Père Jogues, et ayant été pris et torturé avec lui, il alla vers le martyre avec une fermeté héroïque, comme pourront témoigner des personnes bien informées, etc.

MARTYRE MATÉRIEL DES DITS SERVITEURS DE DIEU

57. Que le Père Jogues, après sa longue captivité et la mutilation qu'il eut à souffrir, retourna comme ambassadeur parmi les mêmes barbares. Il partit de Québec le 27 du mois de septembre 1646. Il affronta les incommodités du long voyage, remontant la rivière jusqu'au lac St-Sacrement, où il rencontra une troupe d'Iroquois qui le fit prisonnier. Une caisse pleine d'objets de dévotion, abandonnée par le Père Jogues, dans ces pays, et réputée par les barbares superstitieux comme cause de tous leurs maux, ainsi que de la peste et de la famine qui infestaient ces contrées, fut la raison principale de sa captivité. Par haine contre la foi, on emprisonna le ministre de Dieu. Après avoir été frappé par des coups de bâton et haché, il fut traîné jusqu'au village principal pour être condamné. Dans le congrès des chefs des tribus, ils décidèrent de ne pas le mettre à mort, ayant égard à sa qualité d'ambassadeur. Mais les membres de la tribu de l'Ours l'invitèrent à visiter une cabane, et par trahison le tuèrent sur le seuil avec un coup de hache sur la tête qu'ils exposèrent sur la palissade, en précipitant le corps dans le fleuve. Sa mort eut lieu, le 18 octobre 1646, comme déposeront des témoins bien informés, etc.

58. Que René Goupil, fait prisonnier avec le Père Jogues, la première fois qu'il tomba dans les mains des Iroquois, fut lui-même, comme le Père, violemment frappé avec le bâton, et mutilé des doigts. Il supporta patiemment pendant deux mois la douleur de ses blessures et la dure captivité, ne cessant jamais de prêcher la foi de Jésus-Christ aux sauvages. Pour avoir signé avec le signe de la croix un enfant, il fut par ses parents mêmes tué avec un coup de hache sur la tête sous les yeux mêmes du Père Jogues, qui lui donna la dernière absolution, comme déposeront, etc.

59. Que Jean de la Lande, compagnon du Père Jogues dans son dernier voyage près des Iroquois, fut comme le Père, frappé durement avec des coups de bâton et puis emmené prisonnier au bourg principal de la tribu, et le jour suivant de la mort du Père Jogues fut lui aussi tué avec un coup de hache. Sa tête fut plantée sur la palissade et son corps fut jeté dans le fleuve, comme déposeront les témoins,etc.

Martyre formel du Père Isaac Jogues

60. Que les Iroquois considéraient comme magie tous les saints mystères de la foi, spécialement le baptême, et haïssaient profondément le signe de la Croix ; qu'une caisse pleine des vêtements sacerdotaux du Père Jogues, et par lui laissée près des sauvages, fut la cause de tous ses [illegible]x, parce qu'ils crurent qu'elle contenait un démon, qu'ils craignirent que ce démon endommageât les récoltes des champs et que partant le Père fut pris, torturé et tué en haine d'une telle magie, c'est-à-dire par haine contre les mystères de la foi, comme déposeront, etc.

61. Que le Père Jogues, avant de partir vers le pays des Iroquois, avait prévu le danger auquel il s'exposait, néanmoins avec joie il se prépara à un tel voyage pour témoigner qu'il préférait professer la foi de Jésus-Christ, que sauvegarder sa propre vie, comme déposeront, etc.

62. Que le Père Jogues fut emprisonné et torturé parce que tous les Iroquois haïssaient comme une magie la religion, et comme démoniaques les pratiques religieuses ; que si le chef des tribus réprouva le meurtre du Père Jogues, cela fut parce qu'il était venu comme ambassadeur, et il craignait les conséquences d'un tel crime, comme déposeront, etc.

63. Que la caisse qui fut cause de la mort du Père Jogues, contenait les ustensiles nécessaires au saint sacrifice de la messe, et que par haine, contre ce sacrifice, les membres de la famille de l'Ours ne craignirent pas de le tuer contre le droit des gens : si grande était la haine contre la religion qui envahissait leurs âmes, comme témoigneront, etc.

64. Que les confrères de religion et tous les historiens, y compris les protestants, n'hésitèrent pas dans leurs écrits et relations de l'époque, à appeler le Père Jogues, martyr de la foi de Jésus-Christ, comme déposeront, etc.

Martyre formel de René Goupil

75. Que le saint signe de la croix fut haï d'une manière féroce par les Iroquois, et que René Goupil fut tué expressément par haine contre ce saint signe, comme témoigneront, etc.

66. Que René Goupil ayant vu dans la cabane où il était logé, un petit enfant de 3 ou 4 ans, il le caressa, en lui faisant sur sa tête le signe de la croix ; le grand père de l'enfant s'étant aperçu d'un tel signe, qu'il haïssait comme une superstition maléfique, ordonna à un jeune guerrier de sa famille de tuer René, qui tomba mort par haine contre le signe de la croix, comme déposeront, etc.

67. Que, après le meurtre de René Goupil, le Père Jogues (comme il le raconte lui-même), ayant été invité par le même vieillard à son dîner, et ayant fait avant de manger le signe de la croix, il entendit le vieillard lui crier : " Voilà pourquoi nous vous haïssons, voilà pourquoi j'ai ordonné de tuer ton compagnon, et pourquoi je te ferai tuer toi aussi ". De sorte qu'on ne peut douter d'aucune manière de la cause de la mort de René Goupil, comme déposeront, etc.

68. Que la mère du petit enfant, sur lequel René Goupil avait fait le signe de la croix, dit au Père Jogues, que expressément à cause d'un tel signe, le grand-père avait ordonné de tuer René, comme raconte le Père Jogues même dans sa relation et comme déposeront, etc.

69. Que le Père Jogues, témoin oculaire de la mort de René Goupil, n'hésita pas dans sa relation à le proclamer martyr de Dieu, et atteste qu'il lui donne ce titre, parce que certainement il aurait été tué par les ennemis de Dieu et par haine contre le signe de la sainte croix, comme déposeront, etc.

Martyre formel de Jean de la Lande

70. Que Jean de la Lande, en s'offrant d'accompagner le Père Jogues dans le voyage près les Iroquois, était en parfaite connaissance des terribles dangers auxquels il s'exposait, comme déposeront, etc.

71. Que, avant de partir, Jean de la Lande protesta que le seul désir de servir Dieu le poussait vers un pays, où il savait bien que la mort l'attendait, comme témoigneront, etc.

72. Que Jean de la Lande, au premier avertissement que les Iroquois venaient avec de mauvaises intentions contre le Père Jogues, pouvait bien se sauver par la fuite avec les autres com-

pagnons de voyage, mais il préféra rester avec le Père, jusqu'à ce que fait prisonnier avec lui, il partageât avec lui les plus cruels traitements et même la mort, comme déposeront, etc.

73. Que Jean de la Lande fut pris, torturé et tué par les Iroquois, parce que, comme compagnon du Père Jogues, il fut compris dans la même haine, qui animait les indigènes contre la religion, comme témoigneront, etc.

74. Que Jean de la Lande fut tué pour les mêmes causes et de la même manière que le Père Jogues, et puisque le Père fut tué par haine contre la foi, de même il n'y a pas à douter que Jean de la Lande aussi a été tué par haine contre la foi, comme déposeront, etc.

DE LA RENOMMÉE DU MARTYRE DES DITS SERVITEURS DE DIEU

75. Que nos Serviteurs de Dieu, qui furent ainsi massacrés par haine contre la foi, furent aussi après leur mort et jusqu'à nos jours appelés martyrs d'une manière continue et sans aucune interruption, et cela aussi par les historiens contemporains, et ils furent également toujours vénérés par le peuple, et particulièrement le Père Jogues, dont la renommée est très répandue dans les États-Unis, comme déposeront, etc.

76. Que à Auriesville, près du lieu où le Père Jogues, R. Goupil et J. de la Lande furent massacrés, fut érigée une chapelle dédiée à la Reine des Martyrs, qui est fréquemment le but de pieux pèlerinages, comme déposeront des témoins, etc.

77. Que non seulement les catholiques, mais les protestants aussi n'hésitent pas à donner le titre de martyrs à nos Missionnaires, tués par haine contre la foi, et que la dévotion envers eux augmente toujours, par suite aussi des grâces surnaturelles accordées par Dieu par leur intercession, comme déposeront, etc.

DE LA SÉPULTURE ET DES MIRACLES DESDITS SERVITEURS DE DIEU

78. Que le Père Jogues releva le corps de René Goupil et pour lui donner une sépulture honorée et convenable, le mit de côté,

en le couvrant sur le moment de rameaux et de pierres ; mais étant retourné pour le mettre sous terre, ne le trouva plus, de sorte qu'on ne possède aujourd'hui aucune relique de son corps. De même, les cadavres du Père Jogues et de Jean de la Lande furent jetés dans le fleuve, et jamais on n'a rien conservé d'eux, comme déposeront, etc.

79. Que le sang répandu par nos missionnaires fut une semence, de nouveaux chrétiens, parceque beaucoup de sauvages parmi ceux aussi, qui furent les bourreaux de nos Pères, acceptèrent la foi de Jésus-Christ et moururent en bons chrétiens, comme déposeront, etc.

ARTICLES ADDITIONNELS

80. Que les Confrères en religion de nos Pères, qui se trouvaient sur les lieux, et étaient pour cela les plus aptes à donner un jugement sur les faits qu'ils virent ou ouïrent directement de ceux qui les virent, furent tous d'accord à appeler " martyre " la mort de nos Serviteurs de Dieu, qui, selon eux, avaient été tués en haine de la foi, comme déposeront, etc.

81. Que, bien que les contemporains fussent tous d'accord en croyant un vrai martyre la mort des Serviteurs de Dieu, néanmoins on ne put pas instruire jusqu'à nos jours le procès régulier, et cela, non à cause de négligence coupable, mais pour des raisons historiques, comme déposeront, etc.

82. Que le défaut d'une juridiction ecclésiastique ferme et bien établie ; les guerres, qui continuellement désolèrent le Canada, les dissentiments entre les autorités civiles et ecclésiastiques, la fréquente et continuelle absence des Évêques dans les premiers siècles, à cause de la suppression de la Compagnie de Jésus, tout cela empêcha qu'on pût instruire le procès régulier de canonisation des Serviteurs de Dieu, comme déposeront, etc.

83. Que, pour les raisons susmentionnées, on ne put pas faire les procès dans la manière régulière et canonique ; et d'autre part, on ne conserve maintenant aucune trace du procès que l'on dit qu'on fit à Rouen ; néanmoins toutes les circonstances de la mort glorieuse de nos Pères résultent des Relations des Jésuites, comme déposeront, etc.

84. Qu'il existe pourtant un manuscrit original, de l'authenticité duquel on ne peut pas douter, puisqu'il porte la signature du Père Ragueneau, supérieur des Missions au Canada en 1652, qui amplement illustre et célèbre le martyre de nos Serviteurs de Dieu, comme déposeront, etc.

85. Que tous les historiens, même protestants, déclarent concordément, que les Relations des Jésuites sont des fonds historiques d'une inestimable valeur, comme déposeront, etc.

86. Que le précieux manuscrit portant la signature du Père Ragueneau est original et fut conservé par les Jésuites à Québec jusqu'à la suppression de la Compagnie, et puis remis aux Sœurs de l'Hospice de Montréal, qui le conservèrent scrupuleusement jusqu'à nos jours, en le remettant après de nouveau aux Pères Jésuites, comme, etc.

Hos pro nunc salvo et reservato iure alias Positiones et Articulos exhibendi, non se tamen adstringens ad onus superfluæ probationis, de quo iterum protestatur.

P. Théophilus Hudon, S.J.,

Vice-Postulator.

———